

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 juin 2021**  
~~~~~

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
D'UN SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS
EXERCICE 2020.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 juin 2021 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 juin 2021.

Étaient présents ou représentés

Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Jean-François SOTO, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. David CABLAT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILLOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ - M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à Mme Véronique NEIL, M. Nicolas ROUSSARD à Mme Nicole MORERE, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Bernard GOUZIN à M. Claude CARCELLER.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L 2224-17-1 et L1411-13 en vertu desquels le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée, publie et communique un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-I-439 du 03 Mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la communauté de communes, en particulier sa compétence obligatoire en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

VU le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault exerce la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers assimilés » pour le compte des 28 communes qui composent son territoire (soit 40201 habitants (source INSEE : population totale légale au 01/01/2021) mais qu'elle a délégué au Syndicat Centre Hérault un certain nombre de missions, CONSIDERANT que le service Gestion Déchets Ménagers de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a conservé les missions de :

- Collecte en régie et en porte à porte des résiduels et des biodéchets des ménages (environ 19000 logements) ainsi que les DMA (déchets ménagers assimilés) des professionnels et des collectivités,
- Livraison des bacs et des composteurs au domicile des usagers ainsi que la livraison des sacs biodégradables et des carrefours du tri en mairie ou sur les lieux de manifestations,
- Relation aux usagers avec la gestion de la base de données des dotations, l'accueil physique et téléphonique des administrés et collectivités pour les réclamations et les demandes d'information et les actions de prévention/ contrôle du tri sur le terrain grâce aux ambassadeurs du tri.
- La gestion du parc de véhicules de la Communauté de communes (achat, entretien et réparation) ;

CONSIDERANT que la collectivité a délégué au Syndicat Centre Hérault les missions de :

- Collecte et traitement des recyclables (verre, papier, emballage),
- Gestion des déchèteries haut de quai et bas de quai,
- Traitement des ordures ménagères et des biodéchets,
- Gestion de la plateforme de compostage d'Aspiran,
- Gestion de l'ISDND de Soumont.

CONSIDERANT que le présent rapport s'attache à développer les missions, les actions et les résultats du service gestion déchets ménagers de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault sur l'année 2020 et qu'il est articulé autour de 4 chapitres :

- La présentation générale du service
- Les actions d'optimisation de prévention et de sensibilisation
- Les indicateurs techniques et financiers
- Les perspectives 2020

CONSIDERANT qu'une version synthétique a été réalisée pour une diffusion plus aisée auprès du grand public,

CONSIDERANT qu'avec les périodes successives de confinement et le renforcement des mesures de sécurité et d'hygiène, des adaptations ont été réalisées mais la collecte a été maintenue à 100% sur l'ensemble du territoire avec les performances décrites en annexe,

CONSIDERANT que compte tenu du contexte sanitaire, les actions phares de 2020 ont été plutôt centrées sur :

- La réorganisation du service avec la création d'un nouveau service Relation Usagers :
 - Reprise de la gestion de la base de données des dotations en bacs du territoire.
 - Projet de mise en place d'équipements de comptage des levées de bacs sur les véhicules de collecte
- La participation à l'appel à projet de la Région et de l'Ademe pour obtenir des financements permettant de poursuivre l'expérimentation de collecte de biodéchets sur des points d'apport volontaire contrôlés dans les cœurs de village.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

-d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ci-annexé, ainsi que la version synthétique du rapport,

-d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2628 le 22 juin 2021
Publication le 22 juin 2021
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 22 juin 2021
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210621-3770-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Les performances de la collecte lors de la crise sanitaire :

Tonnages :

7 589 t de résiduel (bac gris) collectées en 2020 (+5 % par rapport à 2019) soit 193 kg/hab/an (+3 % par rapport à 2019)

1810 T de biodéchets (bac vert) collectées en 2020 (+19 % par rapport à 2019) soit 46 kg/hab/an (+16% par rapport à 2019)

Les périodes de confinement, le développement du télétravail et la fermeture des déchèteries expliquent la forte hausse des tonnages, notamment celle des biodéchets.

Dotations :

Malgré quelques difficultés d'approvisionnement, le service a livré :

- 124 composteurs en bois (-45%)
- 928 bacs gris (-13%) et 681 bacs verts (+5%) (1551 ordres d'intervention traités)
- 276 500 sacs de 20 litres (+11,8%)
- 7560 sacs de 100 litres (baisse due à la fermeture des établissements recevant du public)

Au total, 288 104 km réalisés par les véhicules du service déchets ménagers (274 019 km en 2019)

Coût du service :

Dépenses de fonctionnement : **5 527 061 €**

Dépenses d'investissement : **679 463 €** (Augmentation des dépenses d'investissement pour financer les opérations d'optimisation de l'organisation (véhicules, logiciels et équipements embarqués)

Avec un Taux de **TEOM** constant à 17.03% soit une recette de **5 754 874 €**

1 million
DE POUBELLES
COLLECTÉES
PAR AN

**COLLECTE DES RÉSIDUELS
ET DES BIODECHETS**
1 à 2 fois
par semaine pour les particuliers
(selon le volume du bac)

22 000
CONTENEURS
COLLECTÉS
PAR SEMAINE

28
communes composant
le territoire

40 201
habitants au 01/01/2021
(39 392 au 01/01/2020)

croissance démographique
+2,05% entre 2020
et 2021

19 173
logements
(source INSEE 2017)

481 km²

15 854
ménages
(source INSEE 2017)

Communes pilotes
pour l'expérimentation
des points d'apport
contrôlés en biodéchets

**UN PLAN D'ACTION EN 3 AXES
POUR OPTIMISER LA GESTION DES DÉCHETS :**

- 1** Développer les outils de tri et de collecte
- 2** Optimiser l'organisation
- 3** Accompagner, sensibiliser et responsabiliser les usagers

Actions phare de 2020

- Reprise de la gestion de la base de données des dotations en bacs du territoire.
- Création d'un nouveau service Relation Usagers
- Projet de mise en place d'équipements de comptage des levées de bacs sur les véhicules de collecte

**DÉCHETS
MÉNAGERS**

SYNTHÈSE
du Rapport sur
le Prix et la Qualité
de Service

2020

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DE L'HÉRAULT**

**COLLECTE ET TRAITEMENT
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

(collecte des points-tri, gestion des déchèteries et traitement délégués au Syndicat Centre Hérault)

Le service est financé par la TEOM

(taxe d'ordures ménagères). Celle-ci est calculée sur la valeur locative servant de base à la taxe foncière à un taux de

17.03% Ce taux est constant depuis 2007

soit une recette de

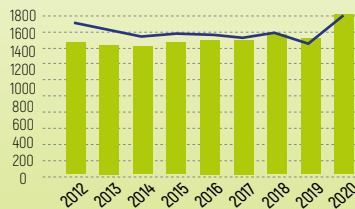
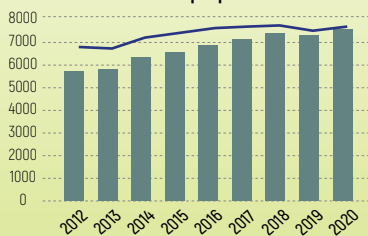
5 754 874 €

QUANTITÉ DE DÉCHETS COLLECTÉS

7 589 tonnes
d'ordures ménagères résiduelles collectées en 2020
(+5% par rapport à 2019)

1 810 tonnes
de biodéchets collectées en 2020
(+19% par rapport à 2019)

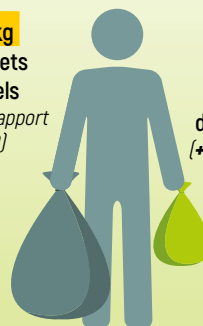
Les périodes de confinement, le développement du télétravail et la fermeture des déchèteries expliquent la forte hausse des tonnages, notamment celle des biodéchets.



En 2020, la quantité moyenne serait de :

193 kg
de déchets
résiduels
(+3% par rapport
à 2019)

46 kg
de biodéchets
(+16% par rapport
à 2019)



par an et par habitant

■ Tonnage — Quantité de déchets en kg/an/habitant

MISSIONS DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte en porte à porte
des déchets résiduels et des biodéchets



1 551

ordres d'interventions
pour des remplacements
ou de nouvelles dotations
de bacs gris et verts

La relation aux usagers
avec les ambassadeurs du tri
et la livraison de bacs



La gestion du parc automobile **17** véhicules de collecte



9 camions bennes
à ordures ménagères
8 benettes

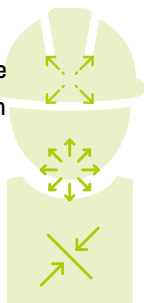
Gestion des véhicules du service Déchets ménagers
et du parc automobile de la collectivité

DU NOUVEAU DANS L'ORGANISATION DU PERSONNEL

33 ETP (l'ensemble des titulaires)

L'équipe encadrante

- 1** responsable de service
- 1** assistante de direction
- 3** chefs d'équipe d'unité



Unité Collecte

- 21** titulaires
- 26** contractuels et
saisonniers dont **11**
contractuels réguliers

Unité Relation Usagers

- 2** ambassadeurs du tri
- 2** agents logistique

Unité Parc automobile

- 3** mécaniciens

COÛT DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Dépenses de **fonctionnement**

5 527 061 €

Augmentation des dépenses d'investissement pour
financer les opérations d'optimisation de l'organisation
(véhicules, logiciels et équipements embarqués)

Dépenses **d'investissement**

679 463 €

C'EST LE TAUX DES COLLECTES RÉALISÉES EN 2020

Aucune collecte annulée,
même au plus fort de la crise sanitaire.

Félicitations aux agents !

ACQUISITION DU LOGICIEL

Depuis le 01/11/2020, le service déchets ménagers est le seul interlocuteur
pour la commande, la livraison et la collecte des bacs



Coût de l'opération **27 900 €**

L'ACTION DU SYNDICAT CENTRE HÉRAULT EN 2020

Il regroupe **76 communes** dont les **28 communes** de la Communauté
de communes Vallée de l'Hérault, ce qui représente **81 094 habitants**

Gestion de : **362** points tri (**377** en 2019) **9** déchèteries (dont **4** en vallée de l'Hérault) **2** déchèteries gros véhicules (dont **1** en vallée de l'Hérault)

Collecte par habitant : **22,1 kg** d'emballages (**20,7 kg** en 2019) **15,2 kg** de papier (**18,6 kg** en 2019) **40,6 kg** de verre (**39,1 kg** en 2019)

Valorisation : **54%** Recyclage, concassage, compostage, valorisation énergétique **46%** Enfouissement

MATÉRIEL DISTRIBUÉ ET PARCOURS DE COLLECTE



124 composteurs distribués

- 45% par rapport à 2019 (difficultés d'approvisionnement de nos fournisseurs)



Les bacs livrés

928

- 13% bacs gris (**1 071** en 2019)

681

bacs verts (**648** en 2019) **+ 5%**

288 104 km réalisés par les véhicules du service déchets ménagers (**274 019 km** en 2019)



103 972 L de gasoil pour un coût de **104 251 €**

(**102 544 L** en 2019 pour un coût de **117 683 €**)

276 500 sacs de 20 L fournis

+ 11,8% par rapport à 2019



7 560 sacs de 100 L fournis

(**10 130** en 2019)
La fermeture des restaurants et autres établissements accueillant du public explique cette baisse.

SERVICE GESTION DÉCHETS MÉNAGERS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DE L'HÉRAULT

**RAPPORT ANNUEL SUR
LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE (RPQS)**

2020



www.cc-vallee-herault.fr

PRÉSENTATION
GÉNÉRALE

OPTIMISATION,
PRÉVENTION ET
SENSIBILISATION

INDICATEURS
TECHNIQUES
& FINANCIERS

PERSPECTIVES
2021



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sommaire

INTRODUCTION	► ...3
PARTIE 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	► ...5
PARTIE 2 : LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION	► ...19
PARTIE 3 : LES INDICATEURS	► ...25
PARTIE 4 : LES PERSPECTIVES POUR 2021	► ...37

L'Article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers »

« Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique »

Le présent document a pour objet de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets conformément à l'article L2224-17-1 du CGCT.

INTRODUCTION



La Communauté
de communes
Vallée de l'Hérault



Le territoire de la Vallée de l'Hérault compte **40201 habitants** repartis sur **28 communes**. (population INSEE au 1/01/2021)

Il est classé en **zone mixte à dominante rurale**.

Il s'étend sur une superficie de **481 km²** soit 8% de la superficie du département.

INTRODUCTION



CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

+2,05

CROISSANCE
DEMOGRAPHIQUE

2

COMMUNES DE +
de 6000 hab

Croissance démographique du territoire

Communes	Population légale 01/01/2018	Population légale 01/01/2019	pourcentage d'évolution 2018-2019	Population légale 01/01/2020	pourcentage d'évolution 2019-2020	Population légale 01/01/2021	pourcentage d'évolution 2020-2021
ANIANE	3 008	2 987	-0.70%	2 969	-0.60%	2 954	-0.51%
ARBORAS	122	128	4.92%	124	-3.13%	120	-3.23%
ARGELLIERS	1 031	1 049	1.75%	1 037	-1.14%	1 018	-1.83%
AUMELAS	535	540	0.93%	543	0.56%	546	0.55%
BELARGA	557	595	6.82%	641	7.73%	668	4.21%
LA BOISSIERE	1 042	1 041	-0.10%	1 040	-0.10%	1 040	0.00%
CAMPAGNAN	660	670	1.52%	684	2.09%	699	2.19%
GIGNAC	6 056	6 190	2.21%	6 303	1.83%	6 447	2.28%
JONQUIERES	438	450	2.74%	488	8.44%	509	4.30%
LAGAMAS	114	115	0.88%	115	0.00%	115	0.00%
MONTARNAUD	3 194	3 496	9.46%	3 797	8.61%	3 950	4.03%
MONTPEYROUX	1 356	1 359	0.22%	1 365	0.44%	1 371	0.44%
PLAISSAN	1 121	1 132	0.98%	1 212	7.07%	1 300	7.26%
POPIAN	368	363	-1.36%	364	0.28%	366	0.55%
LE POUGET	2 053	2 083	1.46%	2 100	0.82%	2 113	0.62%
POUZOLS	958	991	3.44%	988	-0.30%	985	-0.30%
PUECHABON	481	488	1.46%	490	0.41%	503	2.65%
PUILACHER	524	557	6.30%	582	4.49%	609	4.64%
SAINT ANDRE DE SANGONIS	5 761	5 938	3.07%	6 013	1.26%	6 167	2.56%
SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE	839	836	-0.36%	830	-0.72%	855	3.01%
SAINT GUILHEM LE DESERT	264	264	0.00%	262	-0.76%	257	-1.91%
SAINT GUIRAUD	210	208	-0.95%	221	6.25%	236	6.79%
SAINT JEAN DE FOS	1 679	1 704	1.49%	1 728	1.41%	1 755	1.56%
SAINT PARGOIRE	2 271	2 295	1.06%	2 313	0.78%	2 330	0.73%
SAINT PAUL ET VAL- MALLE	1 110	1 121	0.99%	1 144	2.05%	1 203	5.16%
SAINT SATURNIN DE LUCIAN	303	292	-3.63%	283	-3.08%	278	-1.77%
TRESSAN	647	661	2.16%	670	1.36%	691	3.13%
VENDEMIAN	1 071	1 082	1.03%	1 086	0.37%	1 116	2.76%
Population totale	37 773	38 635	2.28%	39 392	1.96%	40 201	2.05%

PARTIE 1

► Présentation générale du service gestion déchets ménagers

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault exerce la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers assimilés » pour le compte des 28 communes qui composent son territoire mais elle a délégué au Syndicat Centre Hérault un certain nombre de missions.

Le présent rapport s'attache à présenter tout particulièrement les missions conservées par le service gestion déchets ménagers de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

PARTIE 1:



Le service gestion déchets ménagers
Chemin de l'Ecosite à Gignac

1. Les missions du service

Le service gestion déchets ménagers de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'articule autour de

4 missions principales :

- La **collecte** en régie et en porte à porte des déchets résiduels et des biodéchets sur les 28 communes du territoire,



- La **livraison** des bacs et des composteurs au domicile des usagers ainsi que la livraison des sacs biodégradables et des carrefours du tri en mairie ou sur les lieux de manifestations,



- La **relation aux usagers** avec un accueil téléphonique et des actions de prévention, de contrôle du tri par les ambassadeurs du tri et la gestion de base de données des dotations en bac.



- La **gestion du parc de véhicules** de la Communauté de communes (achat, entretien et réparation) en régie.



2. Les missions déléguées

Les prestations déléguées au Syndicat Centre Hérault :

- Collecte et traitement des recyclables (verre, papier, emballage),
- Gestion des déchèteries haut de quai et bas de quai,
- Traitement des ordures ménagères et des biodéchets,
- Gestion de la plateforme de compostage d'Aspiran,
- Gestion de l'ISDND de Soumont.



Déchèterie de Gignac



Collecte des points tri



Zoom sur le Syndicat Centre Hérault (SCH)

Il est né de la collaboration de
3 structures intercommunales :
les Communauté de communes de la
Vallée de l'Hérault, du Clermontois et du
Lodévois-Larzac.

Le SCH compte **76 communes** et bénéficie
d'une dynamique démographique forte :
81094 habitants (au 1er janvier 2021 sur
une superficie représentant 20% du départe-
ment de l'Hérault.

PARTIE 1



3. La typologie des déchets collectés

Le service gestion des déchets ménagers collecte en porte à porte les déchets ménagers des particuliers (résiduels et biodéchets), et les déchets ménagers assimilés des professionnels et des collectivités.

Les déchets résiduels

Sont qualifiés par déchets résiduels ou déchets ultimes, les déchets non recyclables générés par les ménages dont la liste non exhaustive est citée ci-dessous :

- Papiers souillés
- Litières d'animaux
- Couches jetables
- Plastiques non recyclables
- Bris de verre et vaisselle
- Mégots
- Sacs d'aspirateur
- Balayures
- Coquilles d'huîtres ou de moules



Ces déchets sont à déposer dans un sac fermé, à l'intérieur du bac.

Les biodéchets

Sont qualifiés de bio déchets la partie fermentescible des déchets générés par les ménages ou assimilables dont la liste non exhaustive est citée ci-dessous :

- Restes alimentaires
- Épluchures de légumes et fruits
- Déchets végétaux en petite quantité (fleurs fanées, feuilles mortes)
- Coquilles d'œufs
- Sachets de thé
- Marc de café avec les filtres
- Infusettes
- Essuie-tout
- Serviettes en papier



Ces déchets sont à déposer dans un sac biodégradable fermé, à l'intérieur du bac

Extension des consignes de tri pour 2021



C'est parti, tous les emballages se trient !

A partir du **1er mars 2021**, en plus des bouteilles et des flacons en plastique, tous les emballages en plastique se trieront (pots , barquettes, films, sacs, suremballage..). Inutile de les laver , il suffira de bien les vider.



Le bioseau ajouré

Placé dans la cuisine, il permet de trier les biodéchets. Grâce à ses alvéoles le processus de fermentation des aliments est diminué . Il s'utilise avec un sac biodégradable et compostable.



Distribution gratuite de rouleaux de sacs en mairies



Le saviez-vous ?

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site du Syndicat Centre Hérault

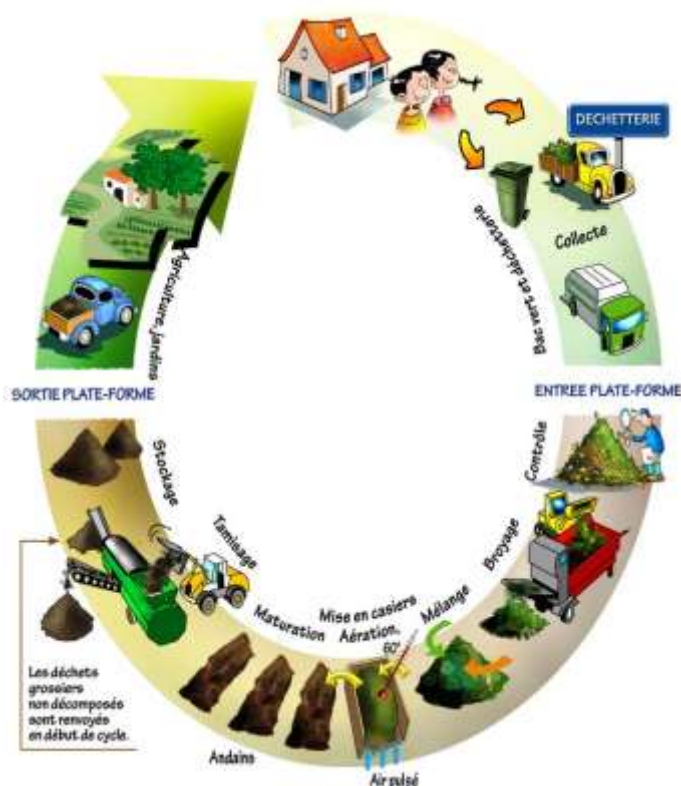


Mais où partent les biodéchets collectés ?

Les habitants du territoire déposent leurs biodéchets dans les bacs verts qui sont collectés puis acheminés à la **plateforme de compostage d'Aspiran** pour y être transformés en compost.



Vidage des biodéchets sur la plateforme de compostage



Cycle de compostage des biodéchets et des déchets verts



Mise en casier de fermentation

À quoi sert le compost ?

Le compost est un amendement organique. Il forme, en association avec l'argile du sol, le complexe argilo humique qui retient puis redistribue aux plantes les éléments nutritifs dont elles ont besoin. Cet amendement améliore donc la structure du sol, ce qui en facilite le travail, et offre des capacités de rétention en eau, des propriétés particulièrement recherchées sous notre climat méditerranéen.

Rappelons que la qualité du compost dépend fortement de la qualité des biodéchets à partir desquels il est produit. C'est pour cette raison que le tri se fait à la source, chez l'habitant. Ainsi, chacun participe à son niveau à l'obtention d'un compost de qualité qui enrichira les terres locales.



Tests, stockage et affinage

Le saviez-vous ?

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site du Syndicat Centre Hérault



Et la poubelle grise?

Tous les déchets qui restent après avoir fait le tri et déposé ses déchets dans le bac vert, au point tri (verre, papier, emballages) et à la déchèterie sont **enfouis à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) situé à Soumont**.



L'ISDND n'a plus rien à voir avec les anciennes décharges communales. Son exploitation est encadrée par la réglementation sur les Installations Classées Pour l'Environnement.

L'enfouissement, le stockage des déchets est le dernier maillon dans la chaîne de gestion des déchets. Il concerne la part des déchets qui ne peut être valorisée sous forme de matière ou d'énergie dans les conditions techniques et économiques du moment.

Une fois son exploitation terminée, l'ISDND continuera à être contrôlée et suivie par le SCH pendant au minimum trente ans, pour gérer les émissions de lixiviats et de biogaz afin d'en maîtriser les impacts sur l'air et sur les eaux souterraines et superficielles.



LE FONCTIONNEMENT DE L'ISDND

Chaque camion entrant sur le site est pesé et identifié afin d'assurer la traçabilité des dépôts. Il vide ses déchets dans le casier en fonctionnement qui sont ensuite écrasés par le compacteur « pied de mouton », pour gagner en place et assurer une stabilité au tas.

Au fond des casiers sont disposés deux types de drains :

- un consacré au captage des eaux de pluies, des lixiviats (jus issus de la décomposition des déchets). Ces eaux sont captées et acheminées jusqu'au grand bassin de lixiviats à l'entrée du site, où elles seront traitées grâce à une station d'épuration. Les concentrats et boues de la station sont traités et séchés via le réseau de chaleur alimenté par la chaudière biogaz.
- D'autres types de drains sont installés au milieu des tas, au fur et à mesure de l'élévation du niveau afin de capter les biogaz. Le traitement des biogaz est effectué grâce à un réseau de drains et de puits alimentant la chaudière biogaz. En cas de panne de la chaudière, une torchère permet de brûler les biogaz. Cette combustion a la faculté de transformer le méthane, gaz à haut effet de serre, en CO₂, gaz environ 25 fois moins polluant que le méthane.

En ceinture du site, les caniveaux vont permettre de récupérer les eaux de pluies qui sont ainsi captées, stockées, analysées et rejetées dans le milieu. Ce système permet de les traiter si besoin.

PARTIE 1



4. Une dotation et une fréquence de collecte adaptées au type d'habitat, à la quantité produite et à la topographie

Les modes de collecte (bacs individuels à roues, modules bacs, bacs collectifs) dépendent de la densité de la population, de la quantité de déchets produits et de la topographie du terrain.

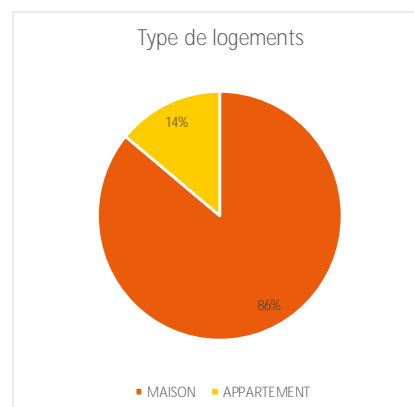
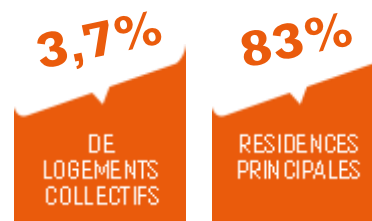
L'organisation générale distingue : l'habitat pavillonnaire, l'habitat en centre ville, l'habitat collectif et les gros producteurs.

La dotation des particuliers dépendra du lieu d'habitation, de l'accessibilité au domicile par un véhicule de collecte, de la capacité de stockage

du bac de collecte et du nombre d'habitants dans le foyer (120L jusqu'à 4 personnes au foyer et 180L pour 5 personnes et plus)

Pour les professionnels et les administrations, une étude est réalisée pour ajuster la dotation et la fréquence de collecte aux besoins du demandeur, aux exigences de tri et à la capacité de collecte du service.

Il n'y a pas de redevance spéciale en place sur le territoire.



Type d'habitat	Type de bac proposé	Fréquence des collectes
Habitat pavillonnaire : <i>Les maisons individuelles, isolées, ou en lotissements (un immeuble de 5 appartements rentre dans cette catégorie)</i>	- Bacs à roues de 120L ou 180L en gris - Bacs à roues de 80 L en vert	C1 : 1 fois / semaine
Habitat en centre-ville <i>les appartements ou maisons de village sans cour ou situés dans des rues ne permettant pas l'accès d'un véhicule de collecte.</i>	Modules bacs de 40 L en vert et en gris	C2 : 2 fois / semaine
Habitat collectif <i>les immeubles de 6 appartements ou plus</i>	- Bacs collectifs en gris de 360 L ou 660 L - Bacs de 240 L en vert ou composteur partagé	C2 : 2 fois / semaine
Gros producteurs : <i>artisans, commerçants et administrations</i>	- Bacs à roues de 180 L, 340 L ou 660 L en gris - Bacs de 80 L ou 240 L en vert	C2 : 2 fois / semaine

PARTIE 1



Le matériel de COLLECTE et de PRECOLLECTE



BIODECHETS

PRECOLLECTE



50L MODULO ROULANT



Modulo proposé pour aider au transport des biodéchets au point d'apports volontaires contrôlé en biodéchets

PARTIE 1



5. Un service déchets qui s'inscrit dans le cadre du projet de territoire 2016-2025

Le projet de territoire de la collectivité définit les axes qui abordent tous les domaines qui dessinent la vie du territoire pour les dix ans à venir, en matière de développement et de cohésion sociale d'aménagement et d'urbanisme de transport et de logement, d'environnement et de gestion des ressources.

Il s'articule autour de **quatre orientations** :

- 1 / Bâtir une économie attractive, innovante et créatrice d'emplois
- 2/ Préserver un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré**
- 3/ Proposer des services de proximité accessible à tous
- 4/ Accompagner chacun dans le développement de valeurs humanistes par l'action culturelle

Ces orientations sont elles-mêmes déclinées en 14 objectifs, 40 engagements et 164 « actions » (déclinaisons opérationnelles des engagements).

Au-delà de ces orientations, le projet de territoire, intitulé « **Une Vallée 3 D** », s'appuie sur trois grands principes transversaux qui doivent guider l'action intercommunale :

Durable : le projet de territoire s'inscrit dans les principes du développement durable

Démocratique : plus qu'un espace d'expression, le citoyen aura l'opportunité de s'impliquer dans la vie de son territoire

Digital : pour connecter la vallée de l'Hérault à un monde en mutation



Le service déchets ménagers œuvrent à la mise en place d'actions répondant principalement à :

l'orientation 2 :
Préserver un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré

l'objectif 6 :
Agir pour la gestion de toutes les ressources du territoire

Suite aux élections municipales de 2020 et la mise en place d'une nouvelle équipe délus intercommunaux, la mise à jour du projet de territoire était nécessaire.

Le cadre du Projet de territoire actuel est maintenu. Mais un travail en commission est lancé en 2020 pour faire un bilan et identifier les nouveaux enjeux et pistes d'évolution pour la **période 2020-2025**, en vue d'une **actualisation du projet de territoire par les nouveaux élus**.

PARTIE 1



QUELS SONT LES ENGAGEMENTS ET ACTIONS DU PROJET DE TERRITOIRE EN MATIERE DE DECHETS ?

Engagements et actions du projets de territoire 2016-2025	BILAN DES OPERATIONS REALISEES
<p>Améliorer la gestion des déchets sur le territoire</p> <p>Réduire la quantité de déchets produits ou collectés</p> <p>Valoriser par le recyclage ou le réemploi</p> <p>Réduire les volumes de 10% à l'horizon 2020 par rapport à 2010</p> <p>Sensibiliser les générations nouvelles</p> <p>Développer les outils permettant le tri des déchets</p> <p>Améliorer la collecte et la valorisation des déchets du territoire</p> <p>Équiper les véhicules de collecte en systèmes GPS et tablettes : assurer un meilleur suivi des parcours de collecte, acquérir une meilleure connaissance des gisements et une optimisation des parcours</p>	<p>Aide à l'implantation de la Ressourcerie sur le territoire (2018)</p> <p>Communication auprès des usagers pour améliorer le tri (2018)</p> <p>Recrutement d'ambassadeurs de tri (2018)</p> <p>Adaptation des outils de tri (depuis 2018)</p> <p>Extension du réseau des PAV et de la collecte des textiles (depuis 2018)</p> <p>Optimisation des déchetteries (depuis 2018)</p> <p>Développement du soutien aux écoles et aux manifestations (depuis 2019)</p> <p>Nouveau service de livraison et de maintenance des bacs (depuis 2018)</p> <p>Optimisation des tournées (depuis 2018)</p> <p>Mise en place d'un système d'identification des bacs collectés (depuis 2020)</p> <p>Mise en place d'un logiciel client géré par la CCVH (depuis 2020)</p> <p>Mise en place d'un système de géolocalisation embarquée dans les camions de collecte (depuis 2018)</p>

QUELS SONT LES ENJEUX IDENTIFIES PAR LE SERVICE POUR 2020-2025 ?

Réduire les quantités de déchets résiduels et augmenter le taux de recyclage tout en optimisant le service rendu aux habitants et en anticiper l'augmentation des coûts de traitement. Pour se faire , le service s'engage à :

- ✦ Consolider les circuits de collecte
- ✦ Poursuivre la mise en place des points d'apports volontaires contrôlés au cœur des villages
- ✦ Réorganiser la gestion de la base client et du suivi des dotations en bacs
- ✦ Etudier l'opportunité d'une tarification incitative
- ✦ Etendre les consignes de tri
- ✦ Sensibiliser les usagers pour réduire les déchets, réutiliser et recycler (principes de l'économie circulaire)
- ✦ Développer la relation aux usagers

PARTIE 1:



6. Derrière un service: une équipe avec une nouvelle organisation ...

33

Agents
titulaires

L'équipe encadrante

1 responsable de service
1 assistante de direction
3 chefs d'unité



Unité Collecte

21 agents titulaires de collecte
26 agents contractuels et saisonniers
dont 13 contractuels
réguliers



Unité Relation Usager



2 ambassadeurs du tri
2 agents logistiques



Unité gestion parc automobile

3 mécaniciens



La nouveauté en
2020



Création d'une nouvelle unité: « Unité Relation Usager »

Après la mise en place d'un service de livraison et la création de 2 postes d'ambassadeurs du tri en 2018, il a été décidé de rassembler ces compétences dans une même unité dédiée à la relation usager.

Depuis janvier 2020, les missions d'informations, de sensibilisation, de mise à disposition de matériel et le développement de projets sur le territoire sont gérées par cette unité qui travaille en étroite collaboration avec le service de collecte.

... et des compétences

L'unité COLLECTE:

⇒ **Organise et gère la collecte des résiduels et des biodéchets sur le territoire**

⇒ **Optimise les circuits de collecte**

Tous les véhicules de collecte sont dotés d'un système de géolocalisation embarqué qui permet de localiser les véhicules, de suivre leurs déplacements en temps réel et de récupérer des informations afin de permettre :

- la sécurisation de l'agent
- L'analyse puis l'optimisation des tournées
- La protection juridique avec enregistrement de la géolocalisation horodatée d'un véhicule en temps différé



⇒ **Gère les points noirs de collecte**

(problèmes de stationnement, délagage, difficultés d'accès ...)

22000

Conteneurs collectés par semaine

39600

Bacs répertoriés sur le territoire

17

Circuits de collecte de BIODECHETS PAR SEMAINE

35

Circuits de collecte de RESIDUELS PAR SEMAINE

260 811

Kilomètres parcourus par les véhicules de collecte

10 véhicules

SILLONNENT LE TERRITOIRE CHAQUE JOUR

L'unité RELATION USAGER

- ⇒ Assure la gestion de la base de données des usagers et des dotations en bacs du territoire
- ⇒ Règle les problématiques de tri et de collecte
- ⇒ Mène des actions de communication et de prévention auprès des usagers et des collectivités
- ⇒ Soutien les administrations, les établissements scolaires et les manifestations dans la gestion du tri par le prêt de matériel et de personnel.
- ⇒ Assure la livraison des bacs des usagers en porte à porte et des sacs biodégradables en mairie
- ⇒ Assure le suivi des marchés et des commandes
- ⇒ Gère les stocks de matériel de collecte et de précollecte
- ⇒ Participe au développement des projets éco-responsables sur le territoire.



Gestion de base de données des clients et des dotations en bacs du territoire.

Jusqu'à présent cette mission était remplie par le Syndicat Centre Hérault auquel les usagers devaient s'adresser pour une demande de bac, même si la livraison était gérée par le service gestion déchets ménagers.

Depuis le 1er novembre 2020 cette mission a été transférée à la nouvelle unité de relation usager.

Cette nouvelle organisation permet une gestion plus proche des habitants un meilleur suivi du parc de bacs et une simplification des demandes de bacs avec l'ouverture d'un service en ligne sur le site web www.cc-vallee-herault.fr.

13345

Km parcourus pour les livraisons

1480

LIVRAISONS effectuées

PARTIE 1:

L'unité PARC AUTO

⇒ Assure la réparation et le suivi de la maintenance de l'ensemble du parc de la collectivité soit 60 véhicules

Certaines interventions sont externalisées comme les réparations nécessitant un outillage spécialisé ou les visites et contrôles périodiques.

⇒ Gère les stocks de matériel de maintenance et de réparation

⇒ Participe au choix du matériel à renouveler

⇒ Gère la station service et les commandes de gasoil et adblue pour toute la collectivité

Le plein et le lavage des véhicules s'effectue sur site.

Deux pompes sont en fonction 24h/24h, l'une pour le gasoil et l'autre pour l'Adblue.

Station service



Atelier mécanique



Flotte BOM

141 330

Litres de gasoil
distribués pour tous les
véhicules de la
collectivité

3905

Litres d'Adblue
distribués

2277

TRANSACTIONS
enregistrées à
la station



Station de lavage



PARTIE 1:

21

Véhicules sont présents sur le parc.

17

Véhicules DE COLLECTE

7. Le parc de véhicules du service

10 véhicules de collectes sillonnent, chaque jour, le territoire : 6 bennes à ordures ménagères (BOM) de 19 Tonnes 4 mini bennes (MB) : 3 MB de 3.5 Tonnes et 1 MB poids lourd de 7 Tonnes

Le service de collecte dispose également de **7 véhicules de remplacement** : 3 BOM et 4 MB pour gérer les pannes et les entretiens des véhicules

L'âge moyen du parc des véhicules de collecte:

Age moyen BOM 6ans et 2mois(sans camion de passe).

Age moyen Mini Benne 3ans et 6mois(sans mini benne de passe).

Age moyen du parc de collecte 3ans (tous les véhicules du service)



19 TONNES



7 TONNES



3.5 TONNES

EN 2020 , acquisition de 3 nouveaux véhicules



Les nouvelles technologies:

- Basculeur Terberg
- Ethylotest pour démarrage des véhicules
- Interphone entre le chauffeur et le ripeur
- poignées chauffantes
- Eclairage latéral à led côté droit
- Capteur de franchissement d'axe de la chaussée
- Capteur de distance entre les véhicules (sécurité pour le freinage)
- feux à led
- Capteur de surcharge
- Assistance au freinage
- Bluetooth



2 BOM de 19 T

Chaque année, le service renouvelle son parc pour bénéficier des dernières avancées en matière de sécurité et confort de collecte.



1 MINI BENNE PL

PARTIE 1:

7. Le parc de véhicules du service

Le service dispose également de véhicules utilitaires et véhicules légers :



Véhicule de livraison



Véhicule astringes mécaniques



Véhicule équipe encadrante



Véhicule électrique pour les ambassadeurs du tri



Pour assurer l'exercice de ses compétences, la communauté de communes Vallée de l'Hérault gère un parc d'environ 60 véhicules et engins . La collectivité est propriétaire de la quasi-totalité du parc.

Le service déchets ménagers gère pour la collectivité:

- ⇒ L'acquisition et le renouvellement des véhicules de l'ensemble de la flotte
- ⇒ L'entretien et la réparation du parc
- ⇒ La gestion de l'achat de carburant et l'exploitation d'une station-service privative (gasoil)

La réservation et l'utilisation des véhicules par les agents, ainsi que la gestion des assurances sont assurées par 2 autres services.

Au regard de l'augmentation des compétences exercées par la collectivité, le parc a récemment augmenté de 50% (en 2018).

Dans ce cadre, la Communauté de communes a souhaité engager un audit sur la gestion de ce parc dans le but d'optimiser celle-ci.

Compte tenu de la crise sanitaire, l'AMO sur la gestion du parc auto débutera en 2021

PARTIE 2



Actions de prévention et de sensibilisation

PARTIE 2

1- Une année particulière pendant laquelle le service **se s'adapte et se focalise principalement sur le maintien des activités essentielles de collecte et de livraison d'outils de collecte et de pré collecte.**

Les « plan de continuité » se sont multipliés pour adapter le service aux directives nationales et assurer la sécurité de tous les agents.

Des moyens humains, logistiques et financiers ont également été déployés comme par exemple :

- ⇒ mise en place de voitures suiveuses de BOM
- ⇒ jours de repos compensatoires supplémentaires
- ⇒ recrutement supplémentaire de contractuels pour les remplacements d'agents en maladie ou cas contact



Respect des gestes barrières

Les nombreux messages de soutien de la population lors du 1er confinement



100%

DES CIRCUITS DE COLLECTE RÉALISÉS

Félicitations à tous les agents qui ont su maintenir la continuité du service public



Au mois de Juin, le service, à son tour, lance une campagne de remerciement de la population pour tous les dessins et messages de soutien.



Nouvelle campagne d'affichage sur les BOM



PARTIE 2



2- La poursuite du projet expérimental de tri à la source du biodéchets

En 2019, le service déchets ménagers a lancé l'expérimentation des Points d'apport volontaire contrôlés en biodéchets sur 7 communes pilotes.

Objectifs

- Proposer un service accessible 7j/7 sans avoir à se préoccuper du jour de collecte
- Améliorer le cadre de vie en supprimant l'impact visuel des modulos-bacs présentés sur le trottoir
- Proposer un service individualisé avec badge d'accès
- Limiter les nuisances sonores de collecte, optimiser les circuits pour maîtriser les coûts et d'améliorer les conditions de travail des agents
- Faciliter le tri des bio déchets et donc d'augmenter la valorisation des déchets en diminuant l'enfouissement.

Déploiement

En juillet 2019, les habitants des centres-villes de Jonquières, Le Pouget, Popian, Pouzols, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Jean-de-Fos et Saint-Saturnin-de-Lucian ont ainsi vu sortir de terre un tout **nouveau mode de gestion collective des apports en biodéchets**. Ce dispositif qui représente un investissement de 25 000 €, se traduit par l'implantation d'une **huit points d'apports** en acier galvanisé de couleur verte, personnalisés par des photos caractérisant les communes.



En 2020, déploiement de points plus sobres, mieux intégrés et plus faciles d'accès sur la commune de St Jean de Fos



Distribution gratuite de bioseaux ajourés et de sacs biodégradables

Ouverture sécurisée par badge uniquement



Modulo roulant proposé pour faciliter le transport jusqu'au point



Modulo-bac de 40 litres

Popian



Pouzols



En 2020, des réajustements ont été nécessaires

- ⇒ Mise en place du lavage des points une fois par trimestre
- ⇒ Changement de localisation de certains points à la demande des communes
- ⇒ Adaptation du Point sur Saint Jean de Fos suite à la consultation des architectes de France : Un Point double a été déplacé et remplacé par 2 points simples mieux intégrés dans le paysage urbain

PARTIE 2

Bilan de la phase 1



33% de plus d'utilisateurs après 1 an de service

Des usagers satisfaits : 90% d'entre eux utilisent leur badge

Maintien des apports pendant la période hivernale

14.62 T/an de biodéchets collectés et valorisés sur la plateforme de compostage

Optimisation d'un circuit de collecte

Ce qu'il reste à faire

Repenser la hauteur des PAC

Mise en conformité des PAC dans les périmètres de protection des monuments historiques

En 2020, lancement de la phase 2 d'expérimentation

- ⇒ Participation à l'appel à projet de l'Ademe et de la Région « Générer le tri à la source des biodéchets en occitanie » pour financer la phase 2.
- ⇒ 5 nouvelles communes concernées pour un budget de 30000 € HT sur ARBORAS, PUECHABON, ARGELLIERS, ANIANE et ST GUILHEM-LE-DESERT

Les objectifs complémentaires de cette nouvelle phase:

TESTER:

- ⇒ De nouveaux modèles de points d'apport
- ⇒ Le dispositif dans un village très touristique et un autre plus densément peuplé

REALISER UNE ETUDE ANALYTIQUE des coûts de collecte



Ces phases d'expérimentation permettront à terme de proposer ce service dans tous les cœurs de village du territoire.

PARTIE 2

3- zoom sur les autres actions :

Le service déchets ménagers apporte son soutien...

...aux manifestations

Une année de pause dans ce domaine pour les ambassadeurs du tri et les agents logistiques avec l'annulation de toutes les manifestations sur le territoire.



...aux écoles du territoire

Les établissements scolaires désireux de s'engager vers un fonctionnement éco responsable en matière de déchets sont accompagnés chaque année. Le programme « Moi Ecole, je trie » permet de mettre en collaboration les écoles et la collectivité tout en respectant une « Charte d'engagement » qui implique l'investissement de tous les acteurs.

En 2020, compte tenu du contexte sanitaire, seule une nouvelle école a pu être accompagnée.

33

Ecoles dotées et sensibilisées, et mobilisées sur le territoire

... et aux actions de sensibilisation de l'office du tourisme



Aide au financement et à la distribution de cendriers de plage



Livraison de sacs biodégradables

Malgré la crise sanitaire, les livraisons dans les mairies de sacs biodégradables ont été assurées par le service. Les sacs de 20L sont utilisés dans les bioseaux par les particuliers. Ceux de 110L par les professionnels et collectivités, cantines et restaurants.



27650

Sacs de 20L (+11,8%)

A noter, la forte baisse de la demande en sacs de 110L compte tenu de la fermeture des restaurants et des établissements accueillant du public.

7560

Sacs de 110L (-25%)

Distribution d'outils de tri pour la population

Afin de favoriser le tri, des biodéchets, des bioseaux ajourés pour les cuisines sont distribués à chaque nouvelle dotation de bac vert.



Des composteurs en bois sont également livrés gratuitement au domicile de l'usager avec un « guide du compostage à la maison ».

124

Composteurs (-45%)

L'administré reçoit également un bioseau plein. En effet un bio seau ajouré ne serait pas adapté car il nécessite l'usage de sacs biodégradables non conseillés pour un compostage domestique.



Vidage du poisson glouton au Pont du diable

PARTIE 2

3-Des équipes au service de la population :

Une communication de proximité pour: accompagner, sensibiliser et responsabiliser les usagers



Accueil des nouveaux arrivants sur



Marche citoyenne 27 juin 2020
Pont du diable



ACCOMPAGNER

Accueil téléphonique pour gérer les dotations, orienter et conseiller les usagers

Développement d'un Web usager

Des ambassadeurs du tri présents sur le terrain pour des animations de prévention sur le tri, répondre aux problématiques des élus, informer les usagers et résoudre des problématiques de collecte

SENSIBILISER

Envoi de courriers aux nouveaux arrivants sur le territoire et participation à la soirée d'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire.

Le pack de bienvenue contient en plus des informations relatives au tri et au fonctionnement du service, un disque de tri et un stop pub

Développement de nouveaux outils de communication : affiches, pack pour les points d'apports contrôlés

Participation des agents du service aux actions de nettoyages de la nature (mise à disposition de gants, pinces à déchets, seaux ...)

RESPONSABILISER

Mise en place d'une convention de prêt de matériel avec les organisateurs de manifestations pour fixer les modalités de prêt et les attentes de la collectivité

Mise en place d'une charte Eco école

Distribution par les agents de collecte d'étiquettes sur les bacs en cas d'erreurs de tri ou de dépôt de déchets en vrac

PARTIE 3



Les indicateurs techniques et financiers

Le saviez-vous ?

Que dit LA LOI

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 18 août 2015 engage la France dans une nouvelle ère de la gestion des déchets par la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 donne compétence aux Régions pour la planification de la prévention et de la gestion des déchets autrefois dévolue aux départements.

Ce plan a pour objectif de définir et coordonner l'ensemble des actions à entreprendre pendant une période de 12 ans sur le territoire régional

Objectifs de la LTECV* qui encadrent la prospective du Plan à horizon 6 ans (2025) et 12 ans (2031) :

- Réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020
- Réduction des quantités de déchets d'activités économiques (DAE) par unité de valeur produite
- Recyclage de 55 % des déchets non dangereux non inertes (DNDNI) en 2020 et 65 % en 2025
- Valorisation sous forme matière de 70% des déchets du BTP à horizon 2020
- Réduction de 30 % les quantités de déchets enfouis en 2020 et 50 % en 2025
- Obligation de tri à la source des bio déchets à 2025
- Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques en 2022

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Il présente un programme régional de prévention des déchets qui s'articule autour des 9 orientations suivantes :

Développer la tarification incitative

Accompagner les entreprises et administrations dans la réduction de la production de leurs déchets

Accompagner la mise en oeuvre de leur PLPDMA

Trier à la source les biodéchets pour permettre leur valorisation et leur retour au sol : compostage de proximité

Reduire le gaspillage alimentaire

Limiter la production de déchets du BTP

Reduire la nocivité des déchets et améliorer le tri des déchets dangereux

Repenser la production et l'usage des déchets verts

Développer le réemploi et la réparation des objets

PARTIE 3

1. les indicateurs techniques du service

Les kilomètres parcourus et l'emprunte Carbonne.

Grace à la mobilisation de toutes les équipes, la collecte des déchets ménagers et des résiduels a pu être maintenue pendant les 2 périodes de confinement.

En 2020, les véhicules du service collecte ont parcouru 288 104 KM sur l'ensemble du territoire contre 262 054 KM en 2019. Avec les fermetures des commerces non essentiels et les établissements accueillant du public, nous constatons cependant une légère baisse du kilométrages sur les mois de mai, octobre, novembre et décembre.

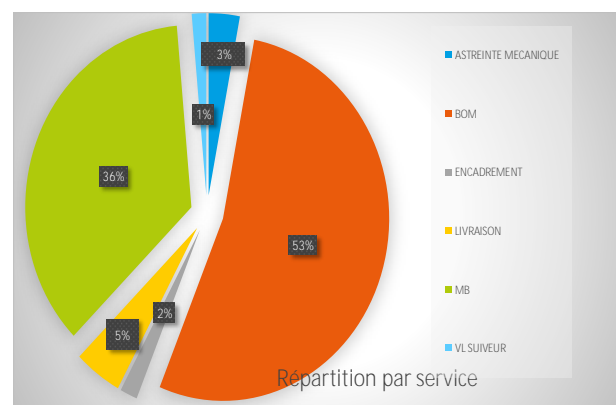
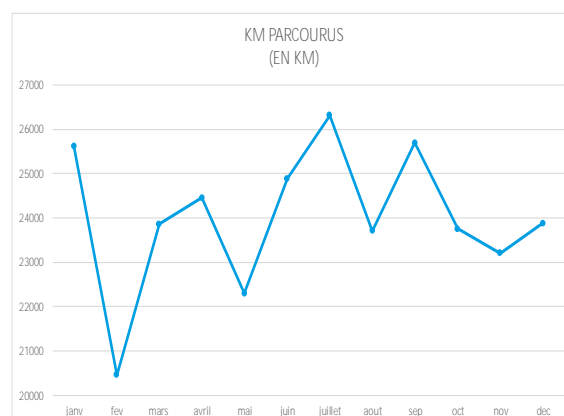
La hausse du kilométrage s'explique par la mise en place de mesures exceptionnelles pour assurer la sécurité physique des agents et respecter la distanciation sociale entre les chauffeurs et les ripeurs lors des trajets en haut le pied dans les BOM et dans les micro bennes (dédoublage des mini bennes lorsque cela était possible)

Pour ce faire, 5 véhicules légers ont été ainsi mobilisés dès le mois d'avril pour que seulement 2 agents soient présents dans la cabine des BOM notamment pour les trajets entre les villages et les allers/retours au dépôt.

Les véhicules de l'encadrement et de l'astreinte mécanique et 3 véhicules de location ont ainsi été réquisitionnés pour assurer ce service.

La livraison des bacs a également été réduite pendant le premier confinement: 13345 KM parcourus en 2020 contre 16210 en 2019

2020	KM PARCOURUS (EN KM)
Janvier	25621
Février	20455
Mars	23857
Avril	24449
Mai	22297
Juin	24885
Juillet	26309
Août	23704
Septembre	25691
Octobre	23753
Novembre	23206
Décembre	23877
Total général	288104



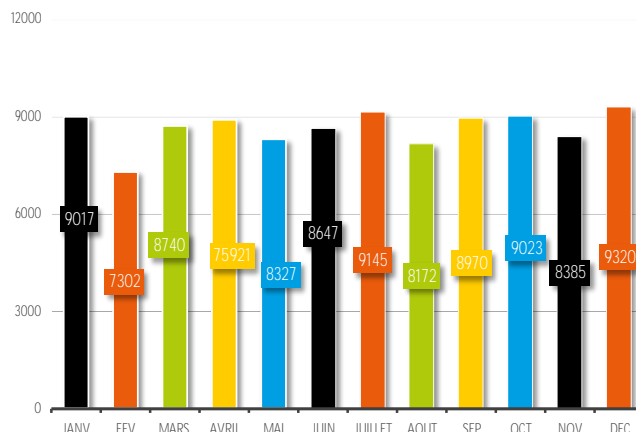
KILOMETRES PARCOURUS	2020	2019
ASTREINTE MECANIQUE	8692	10312
BOM	153273	153034
ENCADREMENT	4859	4558
LIVRAISON	13345	16210
MB	103881	75921
VL SUIVEUR	4054	0
Total général	288104	262054

PARTIE 3

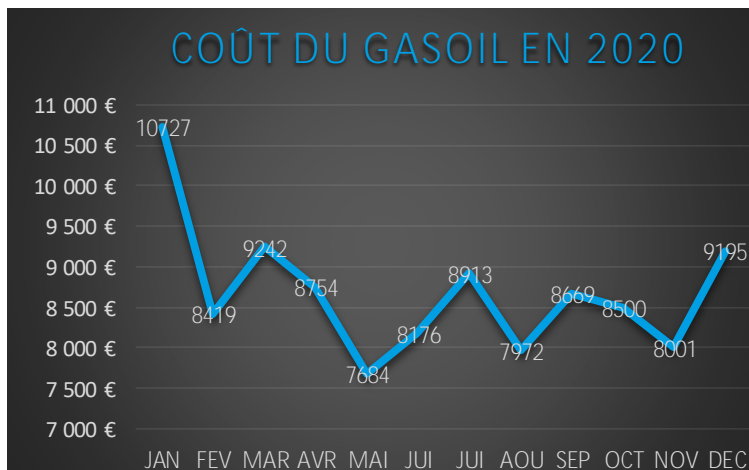
Les kilomètres parcourus et l'emprunte Carbone.

Une consommation de gasoil en légère hausse avec **103 972 L de gasoil** (+ 1,4% par rapport à 2019) mais une facture énergétique en très forte baisse avec une diminution de 13% du prix du litre de gasoil et une facture qui s'élève à **104 251 EUROS**

CONSOMMATION DE GASOIL EN 2020

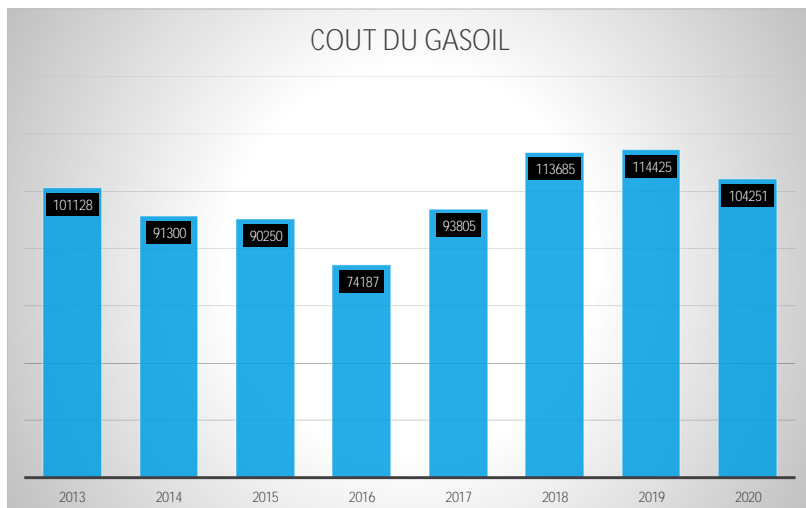


COÛT DU GASOIL EN 2020



SERVICE DECHETS	2018	2019	2020
KM PARCOURUS	256126	274019	288104
CONSOMMATION DE GASOIL	99253	102544	103972
COÛT DU GASOIL	113490	117683	104251
COÛT AU LITRE	1.14	1.15	1.00

COÛT DU GASOIL



1 euro

Prix de revient du litre de gasoil en 2020

PARTIE 3



Les performances de collecte



7589
TONNES



- 7238 TONNES en 2020
- SOIT + 4,84 % par rapport à 2019

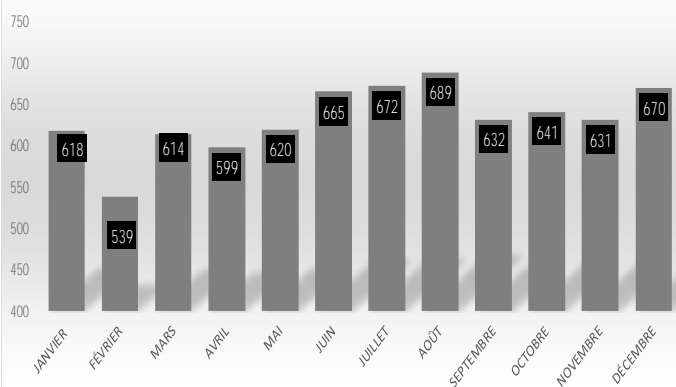


1810
TONNES

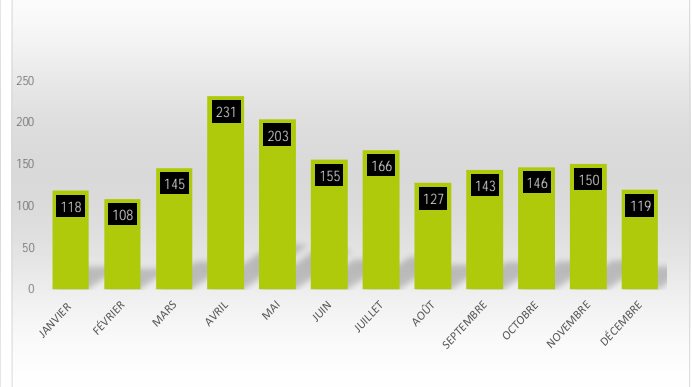


- 1530 TONNES en 2020
- SOIT + 18,78 % par rapport à 2019

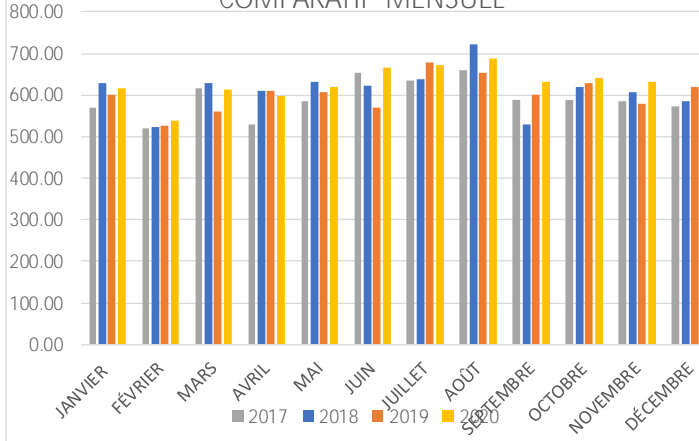
TONNAGE DE RESIDUEL COLLECTE en 2020



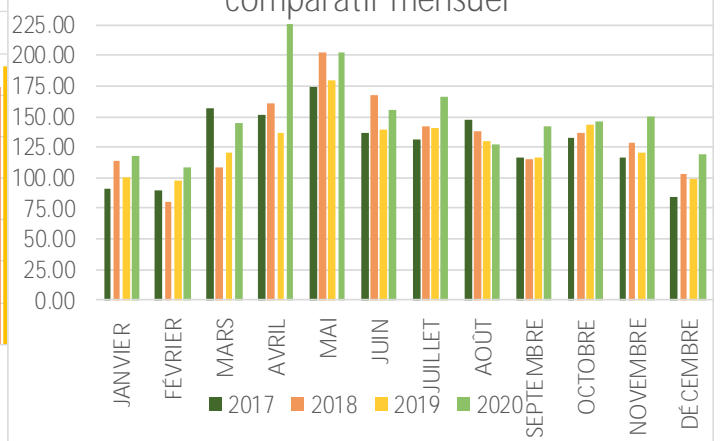
TONNAGE DE BIODECHETS COLLECTES EN 2020



COMPARATIF MENSUEL



comparatif mensuel



L'augmentation du volume de résiduels collectés est constaté sur l'ensemble de l'année avec cependant une hausse plus importante sur le dernier trimestre 2020.

Des résultats en inadéquation avec les objectifs fixés par la LTECV mais qui reflète la complexité de cette année 2020.

La fermeture des déchèterie, la suspension de la collecte des recyclables pendant le premier confinement, la présence plus importante de personnes au domicile et l'usage plus important de matériaux et objets jetables ont entraîné la hausse du tonnage de résiduel collecté.

Une forte hausse des tonnages en biodéchets est également enregistré sur l'ensemble de l'année avec une hausse spectaculaire pendant le 1er confinement (augmentation du nombre de repas pris à la maison et du nombre de « jardinier du dimanche » coïncidant avec la fermeture des déchèterie pour évacuer les déchets végétaux.

La fermeture des restaurants et le développement du travail explique également la hausse des biodéchets dans un territoire où beaucoup commutaient chaque jour vers la métropole de Montpellier

PARTIE 3

193 kg/hab/an

Ce sont les performances de tri pour le résiduel soit

+2,83% par rapport à 2019

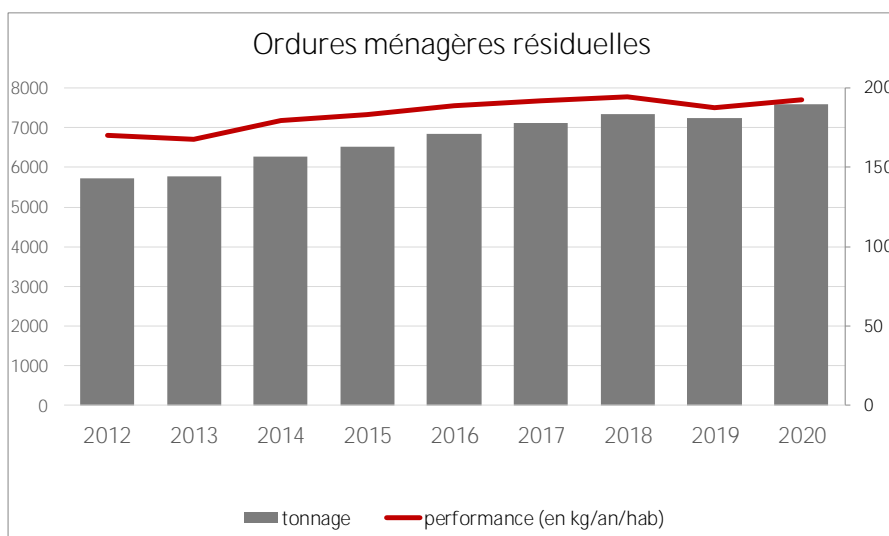
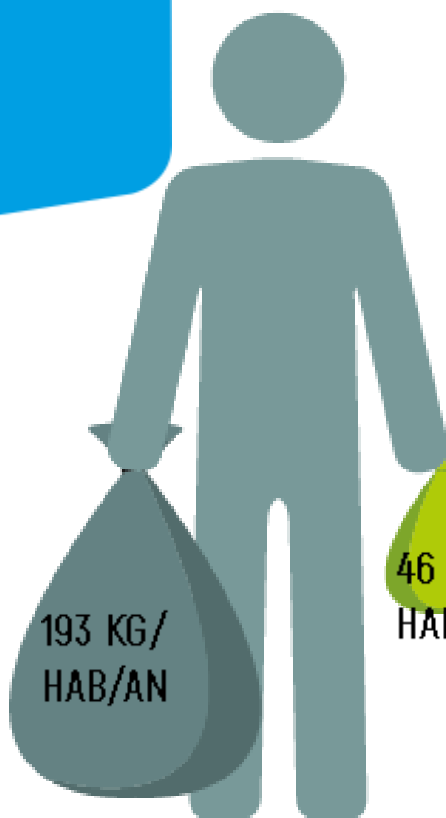
193 KG/
HAB/AN

46 kg/hab/an

Ce sont les performances de tri pour le biodéchet soit

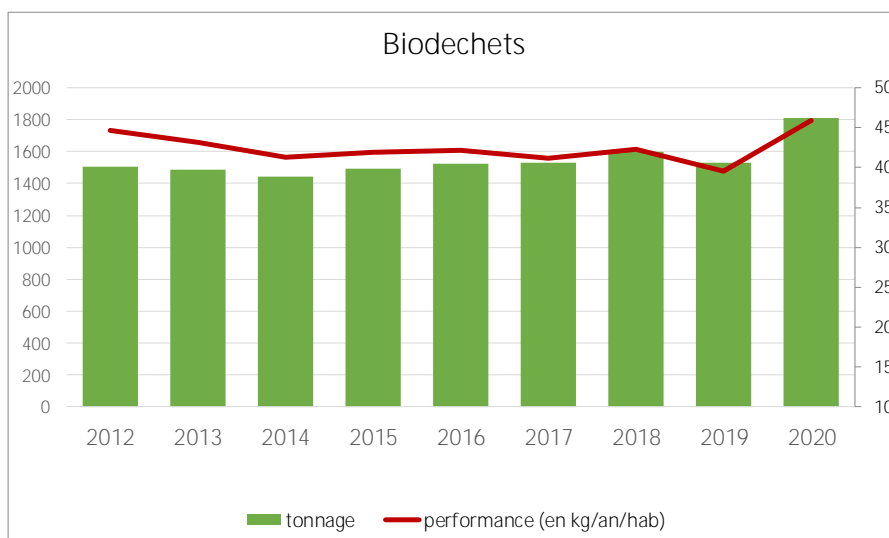
+16.5 % par rapport à 2019

46 KG/
HAB/AN



Les efforts doivent être démultipliés

Malgré la relance de la communication sur le tri des biodéchets et les actions de prévention menées sur le territoire les performances de tri du résiduel ne sont pas satisfaisantes et ne sont pas suffisantes pour répondre aux objectifs fixés par la loi.



Dérive de la collecte des bacs de biodéchets

PARTIE 3

LA VALORISATION DES DECHETS A L'ECHELLE DU SYNDICAT CENTRE HERAULT

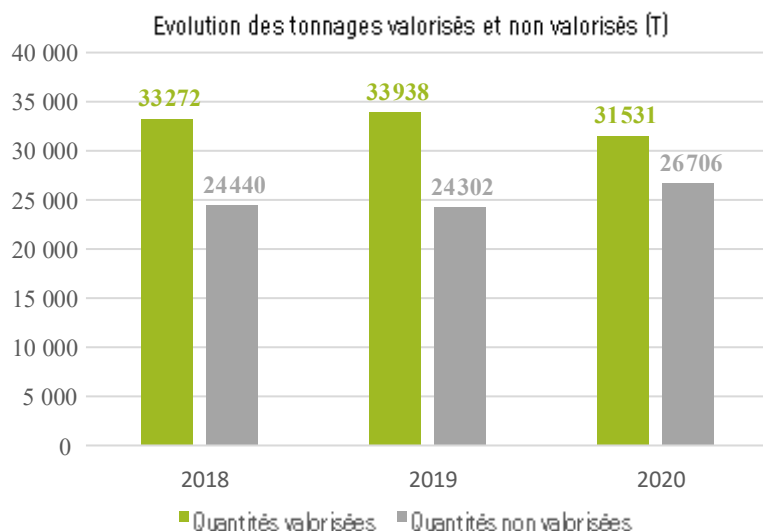
Extrait du Rapport Annuel 2020 du Syndicat Centre Hérault

Le taux global de valorisation des DMA et déchets des déchèteries Gros véhicules

En 2020, si l'on considère le périmètre des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et des Déchèteries Gros Véhicules, le taux global de valorisation est de 54,1 % contre 58,3 % en 2019.

Cette forte augmentation s'explique principalement par le fait que les inertes collectés en déchèteries classiques sont, depuis 2019, en grande partie destinés à aller en Installation de Stockage de Déchets Inertes.

Si l'on considère que les DMA, le taux de valorisation est de 43,8% contre 49,3% en 2019



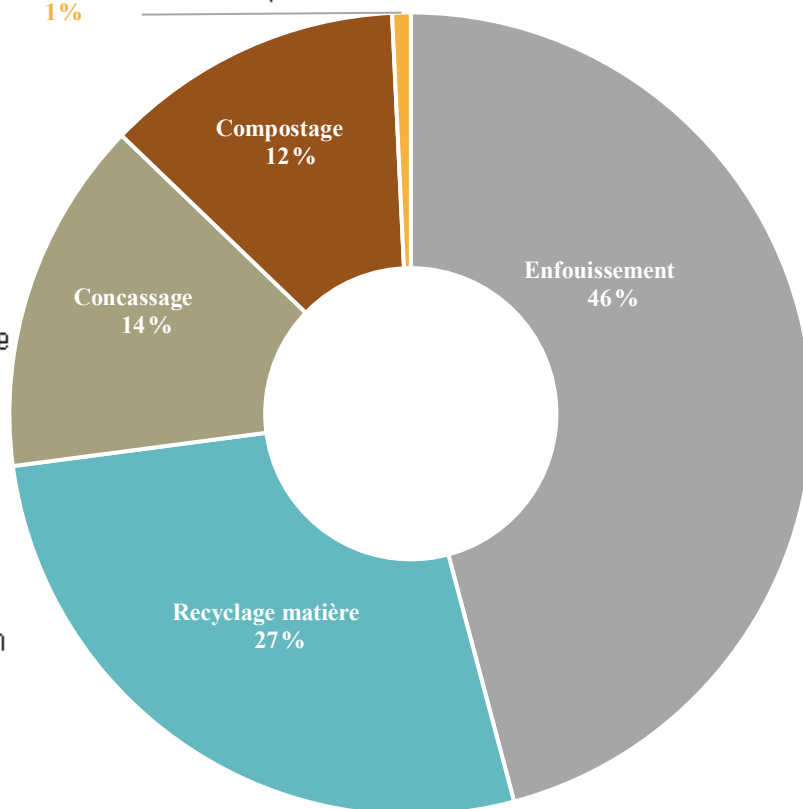
31 531
TONNES

DMA ET DGV
VALORISES

En 2020, plus d'un quart des déchets du Syndicat Centre Hérault est valorisé par recyclage matière (déchets collectés en déchèteries et en points tri) et un 14 % par concassage (inertes). Le compostage des biodéchets et déchets verts représente quant-à-lui 12 % du traitement. Enfin, on trouve la valorisation énergétique, très faible puisqu'elle ne concerne que le bois combustible et les 83 tonnes d'EMR collectées pendant le confinement. Enfin, 46 % des tonnages de déchets collectés sont partis en enfouissement.

Valorisation énergétique
1%

Répartition des différents modes de traitement



PARTIE 3



Si l'on considère l'ensemble des déchets produits sur le territoire, on remarque que les quantités continuent de diminuer.

Déchets ménagers et assimilés: synthèse des tonnages collectés

	Quantités collectées en tonnes			Quantités collectées en kg/hab.		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Population	79 006	80 019	81 094	79 006	80 019	81 094
Porte à porte						
Ordures Ménagères Résiduelles	16 806	16 323	16 908	213	204	209
Biodéchets	2 863	2 725	3 173	36	34	39
Déchets collectés par les Com. de communes	19 669	19 048	20 082	249	238	248
Points tri						
Emballages Ménagers Recyclables	1 606	1 659	1 789	20	21	22
Papier	1 507	1 485	1 230	19	19	15
Verre	3 017	3 127	3 291	38	39	41
Textile Linge Chaussures	87	105	247 (SCH : 39)	1	1	3 (SCH : 0,5)
Déchèteries classiques						
Non recyclables	4 180	3 774	3 461	53	47	43
Inertes	5 643	5 446	3 966	71	68	49
Végétaux	4 294	3 570	3 336	54	45	41
Bois	1 870	1 948	2 405	24	24	30
Mobilier usager	1 759	1 926	1 611	22	24	20
Métaux	1 172	1 213	1 240	15	15	15
Carton	952	1 009	893	12	13	11
DEEE	808	882	824	10	11	10
DDS	337	416	364	4	5	4
Bois combustibles	253	235	248	3	3	3
Plâtre	0	80	251	0	ε	3
Textile	NC	NC	85	NC	NC	1
Polystyrène	22	14	10	ε	ε	ε
Déchets collectés par le SCH	27 508	26 893	25 063	348	336	309
Autre						
Déchets municipaux	706	751	874	9	9	11
Déchets collectés sur le territoire	47 882	46 693	46 207	606	584	570

Le tableau ci-dessus présente l'évolution des quantités de déchets collectés sur le territoire du SCH, en tonnes et en kg/hab.

En ce qui concerne la collecte en porte-à-porte effectuée par les Communautés de communes, on remarque que les quantités d'OMR et de biodéchets produites par habitant ont augmenté.

La collecte des emballages et du verre continue d'augmenter, contrairement à la collecte du papier.

Les tonnages collectés par le SCH en apport volontaire ont diminué en 2020 contrairement aux déchets municipaux qui ont augmenté.

PARTIE 3

Les points tri

Suite à l'étude d'optimisation réalisée en 2017, le SCH a souhaité mettre en place des points tri supplémentaires sur le territoire afin que, dans chaque commune, il y ait au moins un point tri pour 250 habitants. Ainsi, dans la continuité de ce qui avait été fait les années précédentes, les communes dont le nombre de points tri est insuffisant ont été encouragées à accepter d'en rajouter.

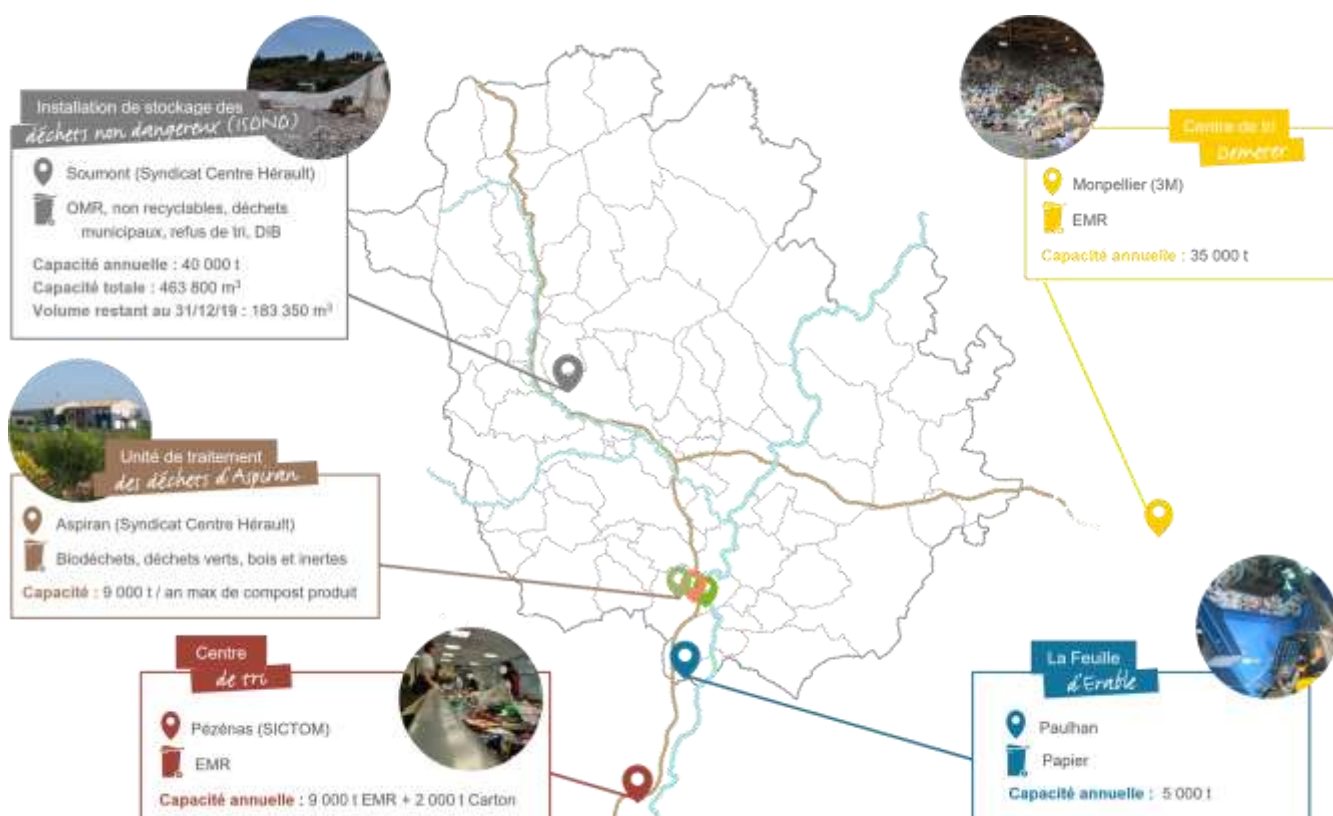
Ainsi, en 2020, le territoire compte 1332 colonnes appartenant au SCH, réparties sur **362 points tri** (1 pour 224 habitants). Pour préparer l'arrivée de l'extension des consignes de tri, en 2020, allant entraîner des volumes plus importants d'emballages à collecter, le Syndicat Centre Hérault a travaillé en lien avec les communes, afin d'augmenter le nombre de colonnes EMR installées sur le territoire.

Le SCH a fait le choix de collecter lui-même le textile afin de préserver l'emploi sur son territoire. Ainsi, jusqu'en 2020 il travaillait en partenariat avec la Feuille d'Erable, une entreprise locale d'insertion qui conditionnait les TLC afin qu'ils soient acheminés vers un centre de tri conventionné.

En 2020, 58 colonnes TLC étaient installées sur le territoire, dont 36 qui appartenaient au SCH.

Cette année, la collecte du textile sur le territoire a été fortement impactée par le confinement, les problématiques liées à la filière et les difficultés rencontrées par la Feuille d'Erable

Les installations de traitement sur et autour du territoire



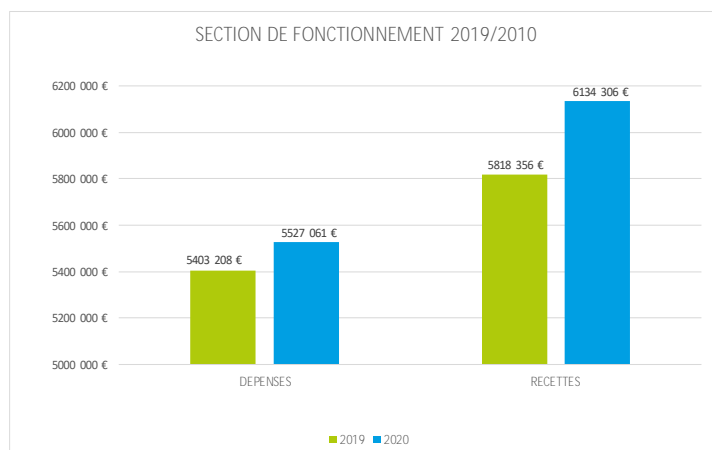
PARTIE 3



2. Indicateurs financiers

La compétence de gestion des déchets ménagers est assurée par l'intermédiaire d'un budget annexe équilibré grâce à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le montant de la TEOM s'élève à **5 754 874 €** en 2020



BUDGET SOM - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
		BP+BS+DM 2020	Réalisé
011	Charges à caractère général	1 515 398,65	457 624,23
012	Charges de personnel	1 765 148,00	1 729 673,43
014	Atténuations de produits	3 210 000,00	3 200 833,00
65	Charges de gestion courante	10,00	1,55
66	Charges financières	5 500,00	4 126,47
023	Virement à la section d'investissement	746 794,00	31 889,24
042	Dotations aux amortissements	198 000,00	102 913,14
DEPENSES DE L'EXERCICE		7 440 850,65	5 527 061,06

RECETTES			
		BP+BS+DM 2020	Réalisé
70	Produit de services	138 500,00	255 794,80
73	Impôts et taxes	5 579 028,00	5 754 874,00
75	Produits de gestion courante	0,00	1,63
77	Produits exceptionnels	0,00	3 826,67
013	Atténuation de charges	60 010,00	119 808,84
002	Excédent antérieur reporté	1 695 201,89	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		7 472 739,89	6 134 305,94

Résultat de l'exercice

Fonctionnement

607 244,88

Résultat antérieur reporté

1 695 201,89

Affectation en invt 2021 (art.1068)

-677 906,80

Excédent cumulé à reporter en 2020

1 624 539,97

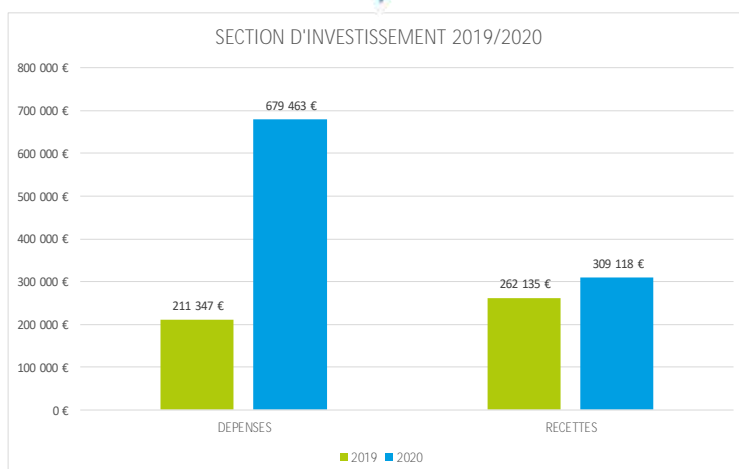
PARTIE 3



2. Indicateurs financiers



Augmentation des dépenses d'investissement pour financer les opérations d'optimisation d'organisation (véhicules, logiciels et équipements embarqués)



BUDGET SOM - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	BP+BS+DM 2020	Réalisé		BP+BS+DM 2020	Réalisé
16 Emprunts	85 000,00	83 333,32	02 Virement de la section de fonctionnement	746 794,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	63 327,42	17 899,62	04 Amortissements	198 000,00	102 913,14
21 Immobilisations corporelles	896 466,91	578 230,33	10 Dotations, fonds divers	195 150,61	206 204,61
001 Excédent antérieur reporté	95 150,28	0,00			
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 139 944,61	679 463,27	RECETTES DE L'EXERCICE	1 139 944,61	309 117,95

Résultat de l'exercice	
Investissement	-370 345,32

Résultat antérieur reporté	-95 150,61
Excédent cumulé à reporter en 2021	-465 495,93
Solde restes à réaliser 2020	22 410,87

PARTIE 3



2. Indicateurs financiers

Caractéristiques du budget ANNEXE OM

- Un budget principalement concentré sur le Fonctionnement (section de fonctionnement à 6,1 M€ au CA 2020), avec néanmoins un investissement régulier pour le renouvellement du parc de véhicule de collecte (section investissement à 679K€ au CA 2020).
- Les charges supportées au niveau du fonctionnement sont réparties entre la gestion de la collecte (en régie, donc chapitre 011 et chapitre 012) et la gestion du traitement des déchets, déléguée au Syndicat Centre Hérault (Chapitre 014). Les charges de traitement représentent près de 60% du budget de fonctionnement
- La TEOM constitue la quasi exclusivité des recettes avec un

Le saviez-vous :

La TEOM est calculée sur la valeur locative servant de base à la taxe foncière à un taux de **17.03%** (taux constant depuis 2007).

3 200 833 €

MONTANT VERSE AU
SYNDICAT CENTRE
HERAULT

95%

DES RECETTES
PROVIENNENT DE
LA TEOM

Au regard du contexte financier actuel, de la mise en place d'un nouveau mandat et des prévisions à la hausse des coûts de traitement des déchets ménagers, une analyse de prospective financière a été lancée au premier semestre 2020.

Quelles sont les motivations de l'analyse prospective:

- Les évolutions réglementaires (TGAP) et le contexte local (fermeture du site de traitement en 2022, construction d'un nouveau centre de tri, nouvelles consignes de tri) sont autant de paramètres impactant à la hausse les charges de traitement des déchets ménagers pour les années à venir. Afin d'anticiper ces évolutions et cette pression financière, il est nécessaire d'engager une analyse prospective et proposer différents scénarios dès le début du nouveau mandat.
- La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) définit des objectifs de généralisation de la tarification incitative (en lieu et place de la TEOM) pour 2020 et 2025. À terme, ce mode de financement du service pourrait s'imposer. Une vision prospective claire est nécessaire pour anticiper cette éventuelle évolution.

Quels sont les objectifs?

- Il s'agit principalement d'une analyse prospective budgétaire, incluant les dépenses réelles, mais aussi les opérations d'ordres. En effet, il conviendra de vérifier l'équilibre du budget compte tenu de l'évolution des charges de traitement (variable principale de l'analyse), tout en maintenant les capacités d'investissement nécessaires au bon fonctionnement du service et des ratios financiers acceptables.
- L'analyse permettra de vérifier la nécessité (ou non) de faire évoluer le niveau de TEOM pour maintenir l'équilibre budgétaire.

PARTIE 4



Perspectives 2021

⇒ Consolidation des circuits de collecte : un important travail d'ajustement est à poursuivre pour finaliser les circuits de collecte, intégrer les éventuels oublis de conteneurs, supprimer les points noirs de collecte et affiner les tracés avec les chauffeur



⇒ Développement de la phase 2 d'expérimentation des points d'apports volontaires contrôlés au cœur des villages



⇒ L'extension des consignes de tri



⇒ Lancement d'une MOA pour l'étude de réorganisation de la collecte des déchets préalable à l'instauration d'une tarification incitative



⇒ Lancement d'une MAO sur la gestion du parc auto

⇒ Les évolutions budgétaires face à la forte augmentation des coûts de traitement

